



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 24 septembre 2020

1. URBANISME (THIERRY AMY)

Révision du Plan d'affectation communal – Examen préalable

Les travaux sur la révision de notre Plan d'affectation communal (PAcom) ont beaucoup avancé durant l'été. L'activité de la Municipalité s'est principalement concentrée sur l'élaboration du nouveau Règlement général des constructions et de l'aménagement du territoire (RGATC) de notre commune. Ce projet de règlement refonde totalement l'existant et introduit certains nouveaux mécanismes techniques afin de mieux encadrer le développement urbanistique de notre village et assurer la réalisation de constructions harmonieuses et respectueuses du caractère rural de notre localité. Conformément à ce qui était ressorti du processus participatif que nous avons mené auprès de la population en début de législature, cette double révision prévoit des règles qui permettront la création d'un nouveau centre pour notre commune, la densification de la zone village dans des conditions harmonieuses et qualitatives, de même que la préservation de zones végétalisées qui permettront à Cugy de garder son aspect rural.

Ce nouveau projet de RGATC, de même qu'une présentation plus détaillée des principes qui régiront la zone centrale et celle du vieux village de notre Commune feront l'objet d'une présentation à la Commission de l'urbanisme en date du 6 octobre 2020. Il est prévu que le PAcom, de même que le nouveau projet de RGATC, soient soumis à l'examen préalable de la nouvelle Direction générale du territoire et du logement (DGTL) (anciennement SDT) et puissent être déposés d'ici la fin du mois d'octobre au plus tard. La phase de l'examen préalable est la dernière phase à accomplir auprès de l'autorité cantonale, avant que le projet de PAcom et de RGATC soit soumis pour approbation au Conseil communal. Une information plus détaillée sur ce plan et son règlement sera donnée dès la fin de l'automne, et surtout durant le printemps prochain, une fois que nous aurons eu un premier retour de la part de la DGTL.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

Covid-19 – Mesures au sein de l'Administration communale

Avec la décision municipale de réouverture des locaux communaux aux usagers externes dès le 24 août dernier, le Plan de protection de l'Administration communale a été étendu aux usagers de ces salles. Il est affiché dans l'ensemble de nos bâtiments publics et est mis à jour régulièrement. Les sociétés locales souhaitant reprendre leurs activités au sein des infrastructures communales ont été invitées à déposer préalablement un Plan de protection spécifique à leur activité, et sous leur seule responsabilité, généralement élaboré avec l'aide de leur association faitière.

Au niveau de l'Administration communale, le récent renforcement des mesures de protection contre le Covid-19 promulguées par le Conseil d'Etat le 15 septembre 2020 a pour effet principal le port du masque obligatoire pour les usagers dans la zone d'attente et au guichet administratif (zone publique) de la Maison de Commune. D'autre part, et afin d'orienter au mieux les organisateurs de manifestations publiques et privées dans les locaux situés sur notre territoire, une synthèse des mesures à prendre en



fonction des caractéristiques de leur évènement leur est communiquée lors de la location de nos salles et sur le site Internet communal.

Engagement d'une nouvelle Secrétaire municipale adjointe

Suite à la démission de la secrétaire municipale adjointe annoncée lors de la séance du 25 juin dernier, la Municipalité a lancé le processus de recrutement d'un/e nouveau/le Secrétaire municipal/e adjoint/e à 80%.

31 candidatures ont été reçues au terme du délai de postulation. Cinq candidates ont été auditionnées par une délégation municipale lors d'un premier entretien et deux lors d'un second entretien, au terme duquel la Municipalité a décidé d'engager Madame Cloé Ginier, 33 ans, célibataire, habitant à Lovatens.

Mme Ginier est titulaire d'un Bachelor en Droit de l'Université de Fribourg et d'un Master interdisciplinaire en Droits de l'enfant de l'IUKB/Université de Fribourg. Elle a notamment travaillé ces quatre dernières années à l'Etat de Vaud comme gestionnaire de dossiers auprès du Registre cantonal des personnes. Elle est entrée en fonction le 22 septembre dernier, en débutant par une semaine de transmission des tâches et dossiers en cours avec l'actuelle titulaire qui nous quittera à la fin du mois.

Engagement de deux étudiants pour la Déchetterie de Praz-Faucon

Avec l'intégration des usagers de la commune de Bretigny-sur-Morrens à notre Déchetterie de Praz-Faucon au 1^{er} janvier dernier, et suite à la signature d'une convention similaire avec la commune de Morrens pour le 1^{er} janvier 2021, la Municipalité a décidé d'étoffer l'effectif en personnel de cette infrastructure par l'engagement de deux étudiant-e-s comme « aide de déchetterie ». Ceux-ci/celles-ci seront alternativement actifs/ves sur le site lors des vacances ou absences de la gestionnaire ou de l'auxiliaire de déchetterie, ainsi que les samedis, jour de fréquentation le plus dense. La première mise au concours a débouché sur une quinzaine de candidatures ; les deux premiers titulaires sont un gymnasien de Cugy et un étudiant en HES de Chavannes-près-Renens.

3. FINANCES (PHILIPPE FLÜCKIGER)

Covid-19 - Conséquences sur les finances communales de la crise sanitaire

La crise sanitaire que nous avons connue cette année commence à déployer ses effets négatifs tant vis-à-vis des acteurs du secteur privé qu'auprès des collectivités publiques. Les mauvaises nouvelles se sont amoncelées les unes après les autres au cours de ces dernières semaines. Outre les dépenses imprévues que cette crise a engendrées auprès des collectivités publiques, une baisse des rentrées fiscales semble aujourd'hui également avoir lieu. Notre commune a pu jusqu'ici, grâce à une gestion stricte de cette crise, éviter d'importantes dépenses liées à cette dernière. En revanche, les chiffres relatifs aux rentrées fiscales communales semblent montrer un fléchissement de celles-ci pour des raisons qui ne nous sont pas exactement connues aujourd'hui, mais qui peuvent certainement découler du fait que de nombreuses personnes n'ont pas pu intégralement toucher leur salaire cette année ou, pour les indépendants et les entreprises, n'ont pas pu réaliser le chiffre d'affaires qui était le leur habituellement.

Dans le cadre de ses travaux sur le budget 2021, la Municipalité a décidé de travailler sur plusieurs scénarios de budget. En tant que *worst-case scenario*, la Municipalité est partie de l'hypothèse d'une



diminution des revenus fiscaux des personnes physiques à hauteur de 10 %, soit d'un montant annuel compris entre CHF 700'000.- et CHF 800'000.-, ainsi que d'une diminution à hauteur de 20 % des revenus fiscaux des personnes morales, soit d'un montant annuel d'environ CHF 12'000.- à CHF 15'000.-. Autant

que la Municipalité le sache, les autres revenus de la Commune ne devraient pas être impactés. La Municipalité ne s'attend pas non plus à des entrées extraordinaires pour éventuellement compenser les diminutions évoquées ci-dessus.

Il est impératif pour la Municipalité d'éviter toute nouvelle hausse d'impôt d'ici la fin de cette législature. Il s'ensuit que du côté des charges, la Municipalité n'aura pas d'autre choix que de présenter à nouveau au Conseil communal un budget d'austérité. L'équilibre retrouvé de nos charges grâce à plusieurs exercices du même type, de même que la restauration de notre *cash flow* (capacité d'auto-financement) grâce à l'augmentation d'impôt massive décidée en 2017 devraient, espérons-le, nous permettre d'éviter le pire pour l'exercice 2021.

Du pire nous devrions effectivement parler si le *worst-case scenario* évoqué plus haut devait se réaliser, vu le faible pourcentage des charges de notre budget que nous pouvons effectivement et directement maîtriser. En effet, les charges qui sont imposées à notre commune, que ce soit par le Canton, par les associations de communes et en vertu des obligations contractuelles auxquelles nous sommes tenues, représentent 82% de nos dépenses communales. Ce n'est en réalité que 18 % de nos charges que nous maîtrisons directement et sur lesquelles nous pourrions agir avec effet immédiat. En valeur absolue, ceci représente un montant de CHF 2,7 millions. Or, si le manco évoqué ci-dessus de CHF 700'000.- à CHF 800'000.- en lien avec la baisse de nos rentrées fiscales devrait se réaliser, cela nécessiterait pour équilibrer notre budget que la Municipalité procède à des coupes budgétaires à hauteur de 25% de nos charges au moins.

Un gros travail attend donc la Municipalité pour présenter au Conseil communal un budget le plus équilibré possible. Un tel exercice reviendra toutefois pour la Municipalité à naviguer entre Charybde et Scylla, soit à éviter soigneusement le spectre de la hausse d'impôt, tout en esquivant celui de l'augmentation de son endettement afin de financer le fonctionnement de son ménage courant.

Diverses simulations et scénarios vous seront présentés lors du préavis sur le budget 2021 au début décembre 2020. La Commission des finances sera également tenue informée de nos travaux, de telle manière que, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui, un chemin puisse être trouvé de manière consensuelle entre la Municipalité et le Conseil communal.

4. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Évolution des effectifs scolaires et conséquences

La rentrée scolaire a bien eu lieu à la date prévue avec les mesures sanitaires mises en place conformément aux directives reçues de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Au plan des effectifs, cette année scolaire 2020-2021 bat les records avec un total de 1'070 élèves et une entrée de 112 élèves en 1P. Cette situation est préoccupante car malgré l'effort des communes pour construire les infrastructures nécessaires entre 2012 et 2017, tous les locaux sont actuellement occupés et il va en manquer en 2021 et 2022 selon les données chiffrées de nos Contrôles des habitants. Les



communes de Froideville et Morrens voient leur démographie scolaire passablement augmenter. Pour cette dernière commune, il sera impératif qu'elle fournisse à l'établissement scolaire deux salles de classe pour août 2021.

Dans un premier temps, face à ces effectifs élevés qui auront des répercussions sur le secteur secondaire jusque dans 10 ans au moins, un groupe de travail nommé GT Vision ASICE 2035, constitué de la directrice des écoles, de deux représentantes de la DGEO et de deux membres du Codir de l'ASICE a analysé la démographie scolaire pour évaluer les besoins en matière d'infrastructures pour les 15 prochaines années. En considérant les résultats de cette première phase, le besoin en nombre de classes supplémentaires, de salles spéciales et autres installations annexes a été défini.

Au secteur secondaire (9 à 11S) des locaux supplémentaires sont nécessaires à proximité du bâtiment de la Combe. Au secteur primaire, des compléments à l'offre actuelle sont à prévoir à Cugy, Froideville et Morrens. Au vu de l'importance de ce constat et des répercussions sur les finances communales, un Groupe de pilotage a été créé afin de renforcer le Codir de l'ASICE et d'intégrer plus efficacement et intensément les quatre Municipalités concernées. Ce groupe est composé des quatre syndics, de deux membres du Codir de l'ASICE et, sur invitation, de la directrice de l'établissement scolaire. Une première décision de ce groupe a été de mandater un bureau d'architectes-urbanistes pour chiffrer les besoins en termes de surfaces et analyser la localisation optimale et l'implantation des bâtiments futurs. En raison de l'urgence à fournir des compléments aux infrastructures actuelles, il est envisagé de devoir passer par une phase de transition en ayant recours à des structures modulaires provisoires.

Pour Cugy, le défi est important, car notre commune accueille le secteur secondaire et une partie des élèves du secteur primaire. Une réorganisation du secteur des écoles Combe – Chavanne devra être envisagée, soit en analysant les possibilités d'extension, soit en démolissant et reconstruisant d'une manière plus optimale.

Une présentation de l'état des lieux de la démographie scolaire et des besoins listés a déjà été faite aux Municipalités et le sera, la semaine prochaine, aux membres du Conseil intercommunal de l'ASICE. Ce dossier important fera régulièrement l'objet de communications dans le cadre du Conseil communal.

5. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Chantier du Centre de vie enfantine (CVE)

Le chantier du CVE avance bien. Comme vous avez pu le remarquer, la charpente et la sous-couverture sont posées. La pose des tuiles va quant à elle suivre, ainsi que celle des fenêtres. Ces travaux seront terminés avant la fin octobre 2020. Le chantier sera ainsi « hors d'eau » pour affronter la mauvaise saison.

L'entreprise de maçonnerie quittera bientôt le chantier et les artisans du second-œuvre prendront leurs quartiers selon le planning de chantier.

A l'instar de la cérémonie de pose de la première pierre, le bouquet de chantier prévu initialement pour le 8 octobre a malheureusement également été annulé au vu du contexte sanitaire. Cette manifestation aurait été l'occasion non seulement d'une rencontre entre autorités, investisseur, constructeur et artisans, mais aurait également permis une visite du chantier.



Si un intérêt est manifesté, une visite de chantier sera organisée le 31 octobre 2020 à 10h30. Les Conseillères et Conseillers intéressés-es sont invités à s'inscrire en fin de séance sur la fiche à disposition.

Préau du collège de l'Epi d'Or

Suite à une expertise neutre et d'entente avec les entreprises ayant œuvré sur le chantier du collège de l'Epi d'Or en 2015, une solution à l'amiable a été trouvée dans le cadre de la réfection du préau.

Ainsi, la répartition des responsabilités et des coûts a été fixée entre les parties afin de résoudre les défauts d'infiltrations d'eau et de déformations du préau. Sur un montant total des travaux de démolition et reconstitution du préau estimé à CHF 132'600.-, un montant de CHF 13'200.- sera imputé à la Commune comme part convenue de sa responsabilité estimée par l'expert à 10%.

Un autre montant de CHF 10'200.- sera également imputé à la Commune. Ce montant correspond à une valeur ajoutée au bâtiment grâce à la pose de matériaux d'isolation et de revêtement plus efficaces et de meilleure qualité que les matériaux existants.

Dès lors, le préau et son étanchéité vont entièrement être refaits durant les vacances d'octobre 2020. Il se peut cependant que la durée du chantier déborde quelque peu sur la période scolaire, auquel cas toutes les précautions seront prises d'entente avec l'école afin que la sécurité des enfants et le bon déroulement du chantier soient assurés.

6. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Chantier RC 501

Le chantier de la RC 501 s'est poursuivi avec les travaux de pose des enrobés sur les trottoirs. Débutés le 17 juin, ils se sont achevés le 19 juin après une journée d'interruption due au mauvais temps.

Après une étape de raboutage effectuée sur route ouverte les 23 et 24 juillet 2020, la pose des enrobés sur la chaussée a été réalisée du 27 au 29 juillet 2020 sur route fermée. Une déviation a été mise en place via le chemin des Esserts et communiquée via une PIO et le site Internet communal. Des places de parc provisoires ont été mises à disposition sur la route de Montheron pour compenser celles momentanément supprimées au chemin des Esserts. Les arrêts de bus Cugy-Moulin ont été maintenus en fonction mais déplacés, alors qu'une déviation pour les TL a été mise en place via le chemin Chalet Saboton.

Dernière intervention avant la clôture du chantier, le marquage final n'interviendra qu'à partir du 25 octobre 2020 en raison des perturbations d'agendas engendrées par la crise sanitaire. Ces travaux seront réalisés de nuit. Un rafraîchissement du prémarquage des passages pour piétons sera néanmoins effectué dans l'intervalle afin d'assurer la sécurité des piétons.

Chemin des Dailles

Les travaux liés aux conduites souterraines finalisés, le chantier a dû être stoppé durant trois semaines en raison de retard dans la livraison des bordures en granit dû à la crise sanitaire. L'ensemble des riverains concernés a été informé par courrier alors que la route a été rendue à la circulation.



Le chantier a repris le 17 août 2020 avec la pose des bordures et des murs de soutènement puis la pose de l'enrobé sur les trottoirs. Une fois les socles réalisés, la pose de l'éclairage public interviendra en octobre.

7. ASSAINISSEMENT (GÉRALD CHAMBON)

Politique communale d'assainissement des eaux usées

Certains produits toxiques ont disparu ou ont été interdits, cependant les apports de micropolluants dans les cours d'eau constituent un défi de plus en plus important pour la protection des eaux. Présents dans d'innombrables produits d'usage courant (produits cosmétiques ou ménagers, résidus médicamenteux, biocides, perturbateurs endocriniens, etc.), ces substances peuvent porter atteinte aux organismes aquatiques, même à très faible concentration.

Aujourd'hui, les techniques analytiques toujours plus pointues et la connaissance croissante des effets des micropolluants sur notre santé et la nature, confirment la nécessité de réduire la dispersion dans l'environnement de ces milliers de substances que nous utilisons au quotidien.

Si le traitement des micropolluants en aval est une priorité pour la Municipalité, il est tout aussi important de réduire l'émission des micropolluants. Dès lors, la Municipalité, consciente du défi environnemental que constituent le traitement de ces substances, prépare un plan stratégique communal de l'épuration afin d'adapter notre infrastructure et nos comportements dans le but de préserver nos ressources en eau potable.

Pour rappel, Cugy est divisée en deux bassins-versants où sont traités nos eaux usées. Pour le versant Mèbre, nous possédons une petite station d'épuration, la STEP de Praz-Faucon. Cette station est en fin de vie (plus de 40 ans d'exploitation) et une solution s'impose pour son renouvellement. Comme vous le savez, notre commune est déjà impliquée dans un projet de régionalisation de l'épuration du versant Mèbre sur le site régional d'Echallens, pour une réalisation d'ici à 2026-2027. Cette nouvelle infrastructure régionale sera capable de traiter les micropolluants. Un préavis en ce sens devrait être présenté sous peu.

S'agissant du versant du Talent, Cugy fait partie de la STEP intercommunale de l'AET, qui affichera 30 ans d'exploitation en 2024. C'est une station en bon état, mais qui nécessitera des investissements conséquents dans les 5 à 10 prochaines années et n'est pas adapté au traitement des micropolluants.

En conséquence, la Municipalité étudie activement la possibilité de pouvoir raccorder à court et moyen terme la totalité de l'évacuation et du traitement de ses eaux usées à des infrastructures modernes afin de rationaliser nos ressources et nos coûts, ainsi que de garantir le traitement de 100% de nos eaux usées contre les micropolluants. Cette politique sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation pour la réduction des micropolluants par quelques gestes simples au quotidien, tel que le choix de certains produits naturels, le dosage plus fin des produits utilisés et l'incitation à éliminer certaines substances nocives et souvent inutiles.

8. DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

Conventions d'accès à la déchetterie de Praz-Faucon avec Bretigny-sur-Morrens et Morrens

Pour rappel, les habitants de la commune de Bretigny-sur-Morrens ont rejoint la Déchetterie de Cugy au 1^{er} janvier dernier. Un bilan du premier semestre 2020 fait apparaître que la fréquentation de ces nouveaux usagers s'est montée à 1'977 entrées, sur un total de 16'414 entrées, correspondant à 12 %.



Les habitants de Bretigny-sur-Morrens ont fait part de leur grande satisfaction, aussi bien pour la qualité de l'accueil, que celle de l'infrastructure, ceci malgré une période marquée par des règles d'exploitation adaptées à la crise du Covid-19.

Il faut signaler que cette nouvelle arrivée des habitants de Bretigny-sur-Morrens n'a à aucun moment provoqué de saturation de notre Déchetterie.

Le Conseil communal a été informé que la commune de Morrens avait également manifesté un intérêt à intégrer notre Déchetterie. A ce titre, l'Organe délibérant de cette commune a accepté à l'unanimité, lors de sa séance du 7 octobre 2019, de rejoindre notre infrastructure au 1^{er} janvier 2021, aux mêmes conditions que sa voisine. Une convention en ce sens a été signée entre les deux communes en août dernier et les démarches techniques et administratives sont actuellement en cours pour accueillir ces nouveaux usagers dès l'année prochaine. Comme annoncé précédemment, le renfort de deux étudiants permettra de compléter le dispositif de collaborateurs sur le site.

Avec l'intégration de ces deux communes, la Déchetterie de Praz-Faucon absorbera sans difficultés les déchets recyclables de plus de 4'500 habitants.

9. FORÊTS (ROLAND KARLEN)

Martelage

En raison d'un calendrier particulièrement chargé, la date initialement prévue du 8 septembre 2020 pour l'organisation du martelage (marquage des arbres à abattre) a malheureusement dû être annulée.

Une nouvelle date a été fixée au mercredi 14 octobre 2020. Une invitation est adressée à toutes personnes qui n'ont encore jamais participé à cette opération. Elle permettra également aux intéressés de dialoguer et de poser leurs questions à des professionnels du milieu forestier (garde forestier, inspecteur cantonal).

En cas d'intérêt, merci de bien vouloir vous annoncer par courriel à : roland.karlen@cugy-vd.ch jusqu'au 9 octobre 2020. Le rendez-vous sera fixé devant la Maison de Commune à 08h00, le martelage durera jusqu'à environ 12h00 et un repas en commun pourra être pris à l'issue de cette matinée.